



# MAIRIE DE VALROS

## Mise en place du service minimum d'accueil

### Préambule

La commune met en place un service minimum d'accueil pour le temps scolaire dans le cas où plus de 25% des enseignants de l'école des Faïsses feraient grève, c'est-à-dire 2 classes.

Il est rappelé que le service minimum d'accueil s'adresse prioritairement aux familles dont les deux parents travaillent et sans solution de garde alternative.

Parent 1 : \_\_\_\_\_

Parent 2 : \_\_\_\_\_

Enfant : \_\_\_\_\_ classe : \_\_\_\_\_

Enfant : \_\_\_\_\_ classe : \_\_\_\_\_

Enfant : \_\_\_\_\_ classe : \_\_\_\_\_

Attestent ne pas avoir de mode de garde pour les jours de grève

Demandent l'inscription **générale**<sup>1</sup> au service minimum d'accueil de l'école de Valros pour l'année scolaire 2024/2025.

Prennent note des conditions d'accueil de mon/mes enfant(s) :

- L'inscription **spécifique**<sup>2</sup> est **obligatoire 24h avant le début de l'accueil** par mail uniquement à [centreloisirs@valros.fr](mailto:centreloisirs@valros.fr) en précisant
  - Le nom de mon/mes enfant(s)
  - Leur classe
  - La période
  - La présence sur le temps du repas
- Les places et les horaires d'accueil seront limitées au nombre d'adultes pouvant accueillir les enfants. Cette information sera diffusée avant le jour d'accueil.
- Les enfants sont gardés prioritairement par les agents du Centre de loisirs, détenteurs d'un BAFA ou CAP petite enfance. Néanmoins, ils peuvent être gardés par tout autre personne désignée par le Maire, et validée par l'Education Nationale. Lors du SMA, les adultes encadrants sont sous la responsabilité de l'Education Nationale.
- Il n'y a pas de service de cantine.** Les enfants doivent donc prévoir leur repas, qui sera, ni gardé au froid, ni réchauffé. Prévoir un repas en conséquence.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature des parents

**Merci de joindre obligatoirement les attestations employeurs**

<sup>1</sup> Inscription générale, c'est-à-dire constitution du dossier pour l'année scolaire, sans obligation d'utiliser ce service

<sup>2</sup> Inscription spécifique, c'est-à-dire pour chaque jour de grève